

28.01.2026 - 08:00 Uhr

Ne pas manquer l'échéance de la vignette autoroutière



Vernier/Ostermundigen (ots) -

Le TCS rappelle que toutes les personnes qui circulent sur les autoroutes en Suisse doivent avoir acquis la vignette 2026 au plus tard le 1er février. À défaut, une amende est encourue. La vignette électronique n'est pas renouvelée automatiquement. Selon l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), 45% des automobilistes ont opté l'an dernier pour la version numérique.

La vignette 2026 est bleue. Pour de nombreux conducteurs ayant choisi la version digitale, cet élément n'a toutefois plus d'importance. Depuis deux ans, l'e-vignette peut être achetée via le portail en ligne www.e-vignette.ch de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). La vignette 2025 est valable jusqu'au 31 janvier. À partir du 1er février 2026, toute personne ne disposant pas de la nouvelle vignette s'expose à une amende.

L'e-vignette gagne du terrain

Selon l'OFDF, près de cinq millions de véhicules ont circulé l'an dernier avec une e-vignette (contre 3,8 millions en 2024). Parmi celles-ci, 42% ont été achetées par des détenteurs de véhicules immatriculés à l'étranger.

Contrairement à la vignette autocollante, l'e-vignette n'est pas liée au véhicule mais à la plaque d'immatriculation. Il s'agit d'un avantage en particulier pour les titulaires de plaques interchangeable et pour les personnes achetant un nouveau véhicule en cours d'année. Sans oublier qu'il n'est plus nécessaire de gratter l'ancienne vignette pour l'enlever.

Les vignettes autocollantes restent disponibles dans les points de vente habituels ainsi qu'auprès des sections du TCS. La vignette doit être apposée sur le bord du pare-brise ou derrière le rétroviseur intérieur, sans gêner la visibilité. Le TCS recommande de retirer les anciennes vignettes, car la police peut infliger une amende si elles réduisent le champ de vision.

Attention aux frais frauduleux

Le TCS recommande de commander l'e-vignette exclusivement via le portail officiel de l'OFDF. Le prix de la vignette, qu'elle soit autocollante ou numérique, est de 40 francs suisses. Aucun frais supplémentaire n'est appliqué. Des sites frauduleux imitant l'offre officielle existent : toute demande de frais additionnels peut indiquer une telle arnaque.

Utilisation des recettes de la vignette

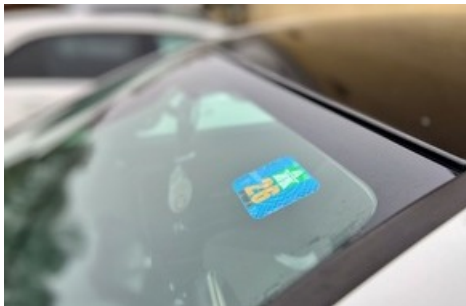
Les recettes issues de la vignette autoroutière sont versées au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Elles contribuent ainsi à l'entretien, à l'exploitation et au développement des routes nationales suisses. Elles servent également au financement de grands projets de mobilité dans les agglomérations, notamment des pôles de transport, des infrastructures cyclables et piétonnes ainsi que des projets de transports publics. La vignette constitue donc une source d'investissement essentielle pour un réseau de transport suisse sûr et fiable.

Contact:

Jordan Girod, porte-parole du TCS

Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | jordan.girod@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100938108> abgerufen werden.